

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault** Arrondissement de Béziers

# N°002025

## **OBJET:**

Contrat de prestation ponctuelle pour le diagnostic solidité ouvrages de Bâtiment avec la société APAVE pour un montant de 900 € HT

Réf : CB/CV (Service Marchés Publics)

#### Rubrique dématérialisée :

1.1.1 Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président :

**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU** la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accordscadres inférieurs à 500.000 euros HT pour les fournitures et services et 1.000.000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé un marché de travaux de démolition du site « La Méditerranéenne » ;

**CONSIDÉRANT** que pendant les travaux de démolition, il a été découvert des chauvessouris dans un bâtiment,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de faire appel à une entreprise pour faire un diagnostic solidité ouvrages de bâtiment afin de le conserver étant donné que cette espèce (chiroptère) est protégée ;

**CONSIDÉRANT** que cette mission a fait l'objet d'une mise en concurrence avec trois devis ; A l'issue de celle-ci,

# **DÉCIDE**

- <u>Article 1</u>: De passer avec la Société APAVE BEZIERS BATIMENT, domiciliée 5 avenue de l'Occitanie- 34760 BOUJAN SUR LIBRON un contrat de prestation ponctuelle pour un montant de 900 € HT afin de réaliser un diagnostic solidité ouvrages.
- Article 2 : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- <u>Article final</u>: Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 29 mars 2021

### Le Président, Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE** 

Le 30 mars 2021

**VIA DOTELEC - FAST Actes** 

034-243400819-20210322-C002025I0-AR